

DUBOT INVESTISSEMENTS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300.000 Euros
Siège social : CAEN (14000)
11 Rue Saint-Louis
RCS CAEN 531 257 335
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2025

Le 30 décembre 2025 à 8 heures, au siège social, Monsieur Anthony DUBOT, Associé unique de la Société DUBOT INVESTISSEMENTS sus-désignée, a pris les décisions ci-après, relatives à la modification de la date de clôture des exercices sociaux :

PREMIERE DECISION. MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DES EXERCICES SOCIAUX

L'Associé unique, après avoir rappelé que l'article 8 des statuts dispose que l'exercice social s'ouvre le 1^{er} mai de chaque année et se clôture le 30 avril de l'année suivante, décide de modifier la date de clôture pour la fixer au 31 décembre de chaque année.

Ainsi, l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} mai 2025, sera clôturé le 31 décembre 2025 et durera exceptionnellement moins de 12 mois.

DEUXIEME DECISION. MISE A JOUR CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts.

L'article 8 des statuts est rédigé comme suit :

« ARTICLE 8. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'ouvre le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. »

TROISIEME DECISION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

L'Associé unique Monsieur Anthony DUBOT